

# **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 186 DU 11 OCTOBRE 2010 (BUDGET 2011)**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## **Mandat de la Commission des finances**

Conformément à l'art. 74, al.1 du Règlement du Conseil communal du 22 mai 2006, la Commission des finances (ci-après COFIN) s'est réunie à 6 reprises, soit les 2, 8, 9, 16, 17 et 23 novembre, pour examiner le budget de la commune pour l'an 2011 tel que présenté dans le Préavis municipal N°186 du 11 octobre 2010.

Le quorum a été largement atteint lors de toutes les séances. M. T. Rashiti ayant quitté le POP qu'il représentait au sein de la COFIN n'a participé qu'aux deux premières séances et ne signe donc pas le présent rapport.

## **Méthode de travail**

La commission a rencontré tous les membres de la Municipalité ainsi que tous les chefs de service ou leurs remplaçants. Le budget a été passé au crible fin ligne après ligne en leur présence et des réponses ont été apportées à l'ensemble de nos questions. Une attention particulière a été portée aux charges dites maîtrisables et les mesures d'économie ont été commentées dans les détails. La commission a pu constater que les vœux qu'elle avait émis à l'occasion des budgets et comptes précédents ont été suivis d'effets et que de sérieux efforts ont été entrepris en vue de rétablir progressivement l'équilibre des finances de la commune.

La COFIN se plaît également à relever que, au fil des ans, la présentation du budget s'améliore et que sa lecture gagne en convivialité, grâce notamment aux explications détaillées fournies en préambule au budget proprement dit.

Dans l'analyse qui suit, nous nous référons tant au préavis, soit les pages 3 à 31 de ce dernier, qu'au budget qui figure en détails aux pages 1 à 102 du document sous la dénomination « Budget 2011 – Budgets détaillés et annexes ». Les chiffres mentionnés entre parenthèses se réfèrent aux numéros des comptes du budget.

## **1. Préambule**

Dans les conclusions de son rapport concernant les comptes 2009, la COFIN avait constaté une légère amélioration de l'état des finances de notre ville. Cette amélioration avait été possible grâce à un meilleur contrôle des charges ainsi que de revenus en augmentation de plus de CHF 5 millions par rapport aux comptes 2008. Les investissements avaient été soutenus, élément non négligeable dans un environnement économique déprimé, alors que les dettes à long terme n'avaient guère augmenté et que la marge d'autofinancement avait été supérieure au

budget. Somme toute, un bilan relativement positif si nos finances n'avaient pas en fin de compte été plombées par les charges péréquatives à la hausse par rapport aux comptes 2008 et au budget 2009.

Après avoir constaté que la situation financière de la ville allait en s'améliorant, la COFIN avait espéré que le budget 2010 présenterait une image plus réjouissante que les budgets précédents. Il n'en fut rien puisque, avec un déficit de CHF 9'240'647, le budget 2010 était le plus mauvais de la décennie. Dans les conclusions de son rapport concernant ce budget, la COFIN avait déclaré qu'elle n'accepterait plus un budget présentant un déficit d'une telle ampleur. En même temps, elle priait la Municipalité d'informer le Conseil des dispositions prises ou à prendre afin de rétablir l'équilibre budgétaire pour 2012.

## **2. Le budget de fonctionnement 2011 en résumé**

Le budget que nous présente la Municipalité pour 2011 tranche avec ceux de ces dernières années. Il ne présente plus qu'un excédent des charges légèrement supérieur à CHF 1 million et il s'agit du meilleur budget depuis 2004, malgré un environnement conjoncturel toujours difficile.

### Evolution des budgets et des comptes de 2002 à 2011 en francs

<u>Année</u>	<u>Budget</u>	<u>Comptes *</u>
2002	- 5'705'850	- 3'541'557
2003	- 3'061'700	- 4'912'663
2004	+ 2'809'900	+ 3'359'962
2005	- 1'702'565	+ 3'942'950
2006	- 4'362'600	- 316'000
2007	- 5'926'050	- 18'458
2008	- 6'748'450	- 5'022 ***
2009	- 5'955'700 **	- 3'359'447
2010	- 9'240'647	??
2011	- 1'023'690	??

\* excédent brut

\*\* après revue à la baisse par le Conseil communal

\*\*\* après attributions et prélèvements à fonds de réserve

Comme on peut le constater, le redressement est spectaculaire puisque d'une année à l'autre le déficit budgétisé diminue de plus de CHF 8 millions. L'amélioration de la situation est due à l'effet conjugué des trois facteurs suivants :

### I. Les mesures d'économie prises par la Municipalité

Le budget 2011 intègre les premiers effets de la démarche d'économies qui se chiffrent à CHF 1,3 million. Les mesures prises sont détaillées aux pages 79 à 82 du budget. Le montant précité est le résultat combiné d'économies au niveau des charges et d'adaptations à la hausse des loyers, taxes et tarifs.

De leur côté les charges de personnel augmentent de CHF 1'478'950 par rapport au budget 2010 et de CHF 3'981'575 par rapport aux comptes 2009. La progression est due pour l'essentiel à des adaptations contractuelles des salaires, à l'extension des prestations dans le domaine des l'accueil de jour des enfants et à la création de postes de travail financés par des tiers.

### II. Une péréquation plus favorable et une facture sociale revue à la baisse

Le nouveau système de péréquation qui entre en vigueur le 1er janvier 2011 apportera un soulagement aux finances de notre ville. En effet, malgré le fait que Nyon devra contribuer davantage au fonds de péréquation directe (+ 4,7 millions), la facture sociale va quant à elle diminuer de CHF 7,3 millions. Il en résulte un effet positif de CHF 2,6 millions (cf. p.15 du préavis). Selon le tableau figurant sur la même page du préavis, les dépenses totales au titre de la péréquation et de la facture sociale diminuent de plus de 32 % par rapport aux comptes 2009 et de 28% par rapport au budget 2010. En contrepartie la commune cède 6 points d'impôts au canton ce qui signifie que le taux d'imposition de la ville diminue de 65 à 59 points, y compris le pour-cent affecté à la défense contre l'incendie (cf. Arrêté d'imposition pour l'année 2011), alors que celui du canton est porté de 151,5 à 157,5 points.

### III. Une augmentation des recettes malgré la cession de 6 points d'impôt

Dans l'ensemble le budget prévoit une augmentation des recettes de plus de CHF 9 millions, augmentation due essentiellement à la nouvelle péréquation ainsi qu'à des revenus accrus au niveau des ventes d'énergie et des taxes d'introduction au réseau d'égouts et d'épuration. Les recettes fiscales sont en légère régression par rapport aux comptes 2009 et au budget 2010 (cf. p. 17 et 18 du préavis).

### **3. Budget d'investissement 2011, marge d'autofinancement et endettement**

Le budget d'investissement est commenté aux pages 20 à 23 du préavis. On apprend que les dépenses nettes d'investissement augmentent par rapport aux comptes 2009 et au budget 2010. Le détail qui figure aux pages 95 à 102 du budget indique des dépenses nettes pour 2011 de CHF 30,9 millions. Ainsi qu'il ressort de ce même budget, elles devraient se situer à plus de CHF 27 millions en 2012 et à plus de 56 millions en 2013. Le total pour la période 2011 à 2014, soit 4 ans, est budgétisé à CHF 152 millions.

S'il est vrai que pendant la décennie écoulée nous avons accumulé un sérieux retard au niveau des investissements, force est de constater que la Municipalité ne s'est pas contentée de croiser les bras. La liste des dépenses d'investissement votées par le Conseil figure aux pages 84 à 92 du budget. On constate que, hormis quelques exceptions, la majorité des crédits accordés par le Conseil est postérieure à l'an 2000.

La Municipalité présente un programme d'investissement ambitieux sans détailler la manière dont il sera financé, ni préciser si les capacités en des ressources humaines seront suffisantes pour y faire face. Il ressort de la page 20 du préavis qu'au cours des années écoulées, à savoir depuis 2005, la marge d'autofinancement n'a dépassé qu'une fois, en 2008, le seuil de CHF 15 millions. Le budget 2011 prévoit une marge d'autofinancement de CHF 11'193'000, ce qui est certes supérieur à celle qui a été budgétisée pour 2010 (CHF 1'366'000) mais insuffisant pour financer le programme d'investissement de CHF 30,9 millions tel qu'il figure au budget 2011. La différence entre ce montant et la marge d'autofinancement devra être financée par le recours à l'endettement. Dans son préavis la Municipalité s'attend à ce que le volume des emprunts se situera à CHF 168 millions à fin 2011, contre CHF 141 millions à fin 2009. A moins d'une nette amélioration de la marge d'autofinancement, le plafond d'emprunts de CHF 230 millions, auquel la Municipalité aime se référer, devrait être épuisé à fin 2014.

### **4. Analyse du budget**

La COFIN a procédé à l'étude du budget en analysant d'une part les charges par nature et d'autre part par direction. Les constatations sont les suivantes :

#### **4.1. Examen des charges par nature**

(Les chiffres 2011 sont comparés au budget 2010 et aux comptes 2009 et classés par ordre d'importance).

	<u>Montant</u>	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>
		2010	2009
1. Autorités et personnel	CHF 44'770'750	+ 3.42 %	+ 9,76%
2. Biens, services et marchandises	40'546'910	+ 4.06	+ 6.31
3. Charges cantonales	37'261'500	- 6.27	- 7.34

4. Aides et subventions	11'399'660	+ 5.62	+ 18.01
5. Amortissements	11'269'050	+11.26	+ 8.80
6. Intérêts passifs	4'459'200	- 17.97	- 12.32
7. Financements spéciaux	1'541'690	+ 24.34	- 74.08

Dans l'ensemble, les charges atteignent CHF 166'714'370, y compris les imputations internes, soit une augmentation de CHF 882'672 ou 0.53% par rapport au budget 2010 ou de CHF 1'599'809 ou 0.97% par rapport aux comptes 2009.

Dans le détail, les charges par nature évoluent de manière inégale.

#### **4.1.1. Autorités et personnel (compte 30)**

Le budget 2011 prévoit des charges de CHF 44'770'750, soit une **augmentation** de CHF 1'478'950 ou de 3,42% par rapport au budget 2010 et de CHF 3'981'575 ou 9.76% par rapport aux comptes 2009. Cette évolution résulte des annuités (+ 1 %) à verser conformément au Règlement ainsi que de l'adaptation des salaires à la hausse du coût de la vie (estimée à 1 %). Il y a également des nouveaux postes de travail qui découlent i. a. de l'engagement de personnes chargées des classes tartines à la promenade du Jura et du transfert des mamans de jour du réseau Asse-Boiron (cf. p. 13 du préavis).

En 2011, la commune déboursa davantage pour les assurances du personnel contre les accidents et la maladie ainsi que pour les prestations dans le domaine de la prévoyance. Les frais pour le personnel intérimaire augmentent de près de 16% par rapport au budget 2010 mais diminuent de 40% par rapport aux comptes 2009.

#### **4.1.2. Biens, services et marchandises (compte 31)**

Ce poste subit une **augmentation** de CHF 1'582'980, soit 4.06%, par rapport au budget 2010 et de CHF 2'405'307 ou 6.31% par rapport aux comptes 2009.

La hausse est essentiellement due à l'augmentation des prix d'électricité, du gaz et du mazout (compte 312).

On constate également une augmentation des loyers, comme expliqué en page 14 du préavis (compte 316) et une diminution des honoraires et frais d'expertise suite aux mesures d'économies décidées par la Municipalité (compte 318). Enfin, la forte augmentation du compte 319 est due surtout aux cotisations à payer au Conseil régional.

#### **4.1.3. Charges cantonales (compte 35)**

Les charges liées à ce compte **diminuent** pour la première fois depuis des années. Il s'agit d'une diminution importante puisqu'elle représente CHF 2'492'500 par rapport au budget 2010 et CHF 2'952'935 par rapport aux comptes 2009. L'essentiel concerne les comptes 3510. Il s'agit notamment de la prévoyance sociale

(prévoyance et aides sociales, protection de la jeunesse et enseignement spécialisé dont les coûts sont repris par le Canton).

En 2010, la participation au fonds de péréquation cantonale (compte 224-3510-00) passera de CHF 13'080'000 (budget 2010) à CHF 17'804'200 (+36%) alors que les remboursements du fonds passeront de CHF 7'100'000 (budget 2010) à CHF 12'965'100.

#### **4.1.4. Aides et subventions (compte 36)**

Les aides et subventions à des institutions privées **augmentent** de CHF 358'980 ou 3,52% par rapport au budget 2010 et de CHF 1'370'095 ou 14,92% par rapport aux comptes 2009.

Un examen plus poussé des comptes 3650 et 3660 met à jour des dépenses accrues en faveur de l'AVASAD (anciennement OMSV), des structures d'accueil collectif (principalement les garderies « Carrousel » et « Croquelune »), des frais de transports pour les écoliers et de l'aide individuelle au logement (cf. p. 15 du préavis).

#### **4.1.5. Amortissements (compte 33)**

L'essentiel des amortissements concerne le patrimoine administratif. Celui-ci doit être amorti selon les règles prescrites par la comptabilité publique. Au fur et à mesure que la commune procède à des investissements, les amortissements augmentent. Ceux-ci **progressent** de 4,86% par rapport au budget 2010 et de 12,39% par rapport aux comptes 2009.

Un amortissement supplémentaire (CHF 345'450) sera effectué sur le réseau d'égouts, les amortissements n'ayant pas été adaptés au vieillissement des installations au fil des ans (460-3321-00).

La longue liste des amortissements à effectuer sur le patrimoine administratif figure aux pages 84 à 92 du budget.

#### **4.1.6. Intérêts passifs (compte 32)**

Les intérêts que la commune doit payer à ses créanciers **diminuent** de manière conséquente par rapport aux comptes 2009 (CHF 626'406 ou 12,32%) et au budget 2010 (CHF 976'600 ou 17,97%). Les emprunts échus en 2010 ont été renouvelés à des taux à la baisse et une partie des engagements sera financée à court terme afin de bénéficier des taux actuellement avantageux sur le marché de l'argent. En raison des importants projets d'investissements à venir, ce poste sera toutefois appelé à augmenter au cours des années à venir.

Une augmentation des investissements financés par voie d'emprunts et non par l'autofinancement aura à terme pour effet de restreindre la capacité d'action de la Municipalité que seule une maîtrise de l'endettement est à même de rétablir.

#### **4.1.7. Financement spéciaux (compte 38)**

On constate une augmentation des attributions aux fonds de réserve (comptes 381) de CHF 301'750 par rapport au budget 2010 (+ 25,04 %), mais une très forte **diminution** par rapport aux comptes 2009 (CHF 4'404'127 ou – 74,51%), conséquence de la décision du Conseil de diminuer les écritures comptables concernant ces différents fonds. Conformément à la politique mise en place par la Municipalité, ces fonds devraient maintenant tous disposer d'un règlement. Plusieurs autres ont entretemps disparu ou sont appelés à disparaître et ne figureront plus dans les comptes.

Ces actions n'ont pas d'impact sur la situation financière de la commune, mais uniquement sur le résultat comptable. En effet, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la plupart des fonds sont vides et il ne se trouve pas un centime dans leurs comptes, à l'exception de quelques fonds affectés. Leur suppression, par contre, améliore sensiblement la lecture des comptes et rend ces derniers plus transparents, conformément aux vœux exprimés par la COFIN et approuvés par le Conseil communal.

#### **4.2. Examen des charges par direction**

Les charges évoluent comme suit par rapport au budget 2010 et aux comptes 2009 :

	<u>Montant</u>	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>
		<u>2010</u>	<u>2009</u>
1. Finances	CHF 29'894'0000	+ 18.30%	+ 13.41%
2. Affaires sociales	28'659'250	- 9.66	- 3.90
3. Travaux et environnement	18'707'610	+ 1.58	- 3.41
4. Administration générale	17'805'590	+ 0.55	+ 10.18
5. Police	11'939'850	+ 2.93	- 5.89
6. Domaines et bâtiments	11'416'000	+ 0.60	- 1.50
7. Instruction publique et cultes	2'086'210	- 59.09	- 52.33
8. Services Industriels	46'205'860	+ 3.45	+ 3.26

Les chiffres ci-dessus comprennent les imputations internes. Leur total correspond au montant des charges examinées sous le chiffre 4.1.

#### **4.2.1. Finances (compte 2)**

Les charges 2011 **augmentent** de 18,3 % par rapport au budget 2010 et de 13,41 % par rapport aux comptes 2009. Le *Service de la dette* (220) **coûtera moins** qu'en 2009, malgré une augmentation de l'endettement. Les *titres et créances* devraient rapporter davantage qu'en 2009 (222). Par contre, les amortissements (23) seront supérieurs aux comptes 2009 (+ 21,5 %). De son côté, la contribution au fonds de péréquation directe augmente de 36,1 % par rapport au budget 2010 et de 24,5 % par rapport aux comptes 2009.

#### **4.2.2. Affaires sociales (compte 7)**

La diminution des charges est de 9,66 % par rapport au budget 2010 et de 3,9 % par rapport aux comptes 2009. Cette évolution s'explique par le fait que le compte 720 « Prévoyance sociale » enregistre une diminution de plus de CHF 4 millions par rapport au budget et aux comptes précités.

Le *service social communal* réduit ses charges par rapport au budget 2010 et aux comptes 2009 (71) grâce au transfert des salaires de deux travailleurs sociaux au compte 705 (« Prestations jeunesse »).

Les charges liées au compte 72 (*Prévoyance sociale*) diminuent suite au transfert de certaines prestations au canton. Celles du compte 73 (*Santé publique*) augmentent en raison de la hausse des contributions à l'AVASAD. En ce qui concerne le compte 74 (*Office du logement*), on notera une augmentation des charges liées aux coopératives d'habitation (740-3655-00), due à la mise en location de 24 nouveaux logements, ainsi qu'une hausse importante de l'aide individuelle au logement (740-3665-00).

Le *Réseau d'accueil de jour pour enfants* voit ses charges augmenter de 12,27 % par rapport au budget 2010 et de 35,9 % en comparaison des comptes 2009. Les subventions aux garderies augmentent dans l'ensemble par rapport au budget 2009. Les coûts des structures d'accueil de jour sont également en augmentation en raison de la hausse du nombre d'heures de garde prévues (761-3012-00), de l'augmentation du nombre d'enfants et du coût des repas (761-3131-00) ainsi que de loyers plus élevés (compte 761-3161-00). En parallèle les revenus augmentent de 6,8 % par rapport au budget 2010 et de 13,8 par rapport aux comptes 2008 (761-4652-00).

Le budget 2010 prévoyait des chiffres noirs pour la structure d'accueil UAPE du Couchant. Le budget 2011 indique cependant un excédent des charges de CHF 340'400 (compte 763), ce qui est dû à une réduction de CHF 315'000 des subventions fédérale et cantonale. La nouvelle structure d'accueil familial Asse-Boiron (764) prévoit des chiffres équilibrés pour 2011. Ses frais de fonctionnement sont répercutés sur les communes concernées.

#### **4.2.3. Travaux et environnement (compte 4)**

Les charges du compte 4 varient peu par rapport au budget 2010 (+1,58 %) et diminuent par rapport aux comptes 2009 (- 3,41 %).

En 2010, le *traitement des déchets* (45) coûtera près de CHF 200'000 de plus qu'en 2009, augmentation due essentiellement à l'augmentation des déchets et à la hausse des coûts d'incinération. Détail amusant : le budget prévoit l'achat pour CHF 10'000 d'un pigeonier afin de mieux gérer la reproduction des volatiles par l'élimination d'œufs.

Les charges du compte 44 – *Parcs, promenades et cimetière* – augmentent légèrement par rapport au budget 2010 et aux comptes 2009. Le prix de l'eau facturé au service a été revu à la hausse (440-3120-00). Les travaux d'entretien confiés à des tiers augmentent également (440-3145-00), de même que les surfaces entretenues par le service.

Les charges du compte 46 (*Réseaux d'égouts et épuration*) sont supérieures au budget 2010 et aux comptes 2009. En 2011, il faudra faire face à des amortissements accrus (460-3312-00 et 460-3321-00).

Les charges du compte 470, qui concerne le *port*, sont à la baisse par rapport au budget 2010 et à la hausse par rapport aux comptes 2009, surtout suite à des écritures sur le fonds de réserve. On prévoit des revenus supplémentaires consécutifs à l'augmentation des taxes d'amarrage.

Les montants consacrés à l'entretien du *réseau routier* diminuent par rapport au budget 2011 et aux comptes 2009. Des économies seront réalisées au niveau de l'examen des chaussées (430-3142-00) et certains travaux seront retardés.

Le *Service de l'urbanisme* (compte 420) diminue ses charges par rapport au budget 2010 et aux comptes 2009, notamment grâce à la diminution de la participation à des études régionales (420-3526-00).

#### **4.2.4. Administration générale (compte 1)**

Les dépenses **augmentent** de 0,55 % par rapport au budget 2010 et de 10,18 % par rapport aux comptes 2009.

On remarque que le *Conseil communal* (101) coûtera davantage qu'en 2009, ce qui est surtout dû au fait que 2011 est une année électorale. Les coûts liés aux indemnités du bureau et les frais relatifs aux élections augmentent par voie de conséquence.

Les coûts de la *Municipalité* sont pratiquement inchangés par rapport à 2009 et au budget 2010 (102). Les charges du compte 110 (*Greffes municipales*) sont en augmentation, le principal poste concernant la cotisation à « Régionnyon » (110-3193-01), la contribution s'élevant à CHF 20.- par habitant.

Le *Service du personnel* (13) diminuera ses charges de 2,6 % par rapport au budget 2010. Celles-ci augmentent toutefois de 13,48 % par rapport aux comptes 2009. Les variations les plus importantes concernent les comptes 130-3051-00 (primes de l'assurance perte de gains), 130-3079-00 (prestations aux retraités, y compris assurance maladie), 130-3091-02 et 03 (frais de formation), ainsi que 130-3011-01 et 02 (traitements des apprentis). Le service devra faire des économies – CHF 150'000 – lors de nouveaux engagements (130-3011-03).

Les charges du service des *Affaires culturelles et loisirs* (15) sont en baisse de 2,01% par rapport au budget 2010 et en hausse de 3,44 % par rapport aux comptes 2009. Elles se montent à CHF 5'432'750, soit à pas plus de 3,25 % de la totalité des charges de la commune, montant relativement modeste par rapport à la carte de visite que les activités culturelles représentent pour Nyon.

En ce qui concerne les *Activités culturelles* (153), dont le coût est à la baisse de 2,2 % par rapport au budget 2010 et à la hausse de 6,2 % par rapport aux comptes 2009, l'attention est attirée sur le poste Subventions aux activités locales (153-3653-00), qui diminue légèrement par rapport au budget 2010.

Le coût des musées demeure pratiquement inchangé. Nos musées ouvrent 320 jours par année et 2011 verra de nouveau l'organisation du Festival international du film d'archéologie (156-3154-02). Cette manifestation sera gratuite pour les spectateurs afin d'éviter le paiement de droits d'auteur.

Les charges du *Service des sports* (17) seront inférieures tant par rapport du budget 2010 (- 7,1 %) qu'aux comptes 2009 (- 0,76 %), alors même que les coûts de la patinoire (170-3120-00) et du centre sportif le Rocher (174) sont en augmentation. Les coûts de la plage des trois jetées (173) sont à la baisse, de même que ceux du stade de Marens (175). Enfin, les charges liées au centre sportif de Colovray (172) sont mentionnées pour mémoire, celles-ci étant répercutées sur l'UEFA.

Les coûts du *Centre informatique* (190) augmentent par rapport aux comptes 2009 (+ 15,6 %) mais demeurent stables en comparaison du budget 2010 (- 0,5 %). Les principales variations ont trait à l'achat de matériel (190-3117-00), à l'entretien de matériel (190-3157-00), à la location de machines (190-3163-00) et aux frais de téléphone (190-3182-00) repris de l'Administration générale.

#### **4.2.5. Police (compte 6)**

La *Police* au chapitre 6 coûtera davantage en 2011. Ses charges sont en légère augmentation par rapport au budget 2010 (+ 2,93 % ou CHF 339'500).

L'augmentation des charges s'explique notamment par l'augmentation des effectifs (600-3011-00), des frais d'entretien du réseau Polycom (600-3151-00) et de la participation de la commune à la conférence des directeurs de police (600-3193-00).

Les charges des comptes 610 (*Police – Mobilité*), 611 (*Parkings payants ouverts*) et 612 (*Parkings payants couverts*) demeurent stables. Il en est de même du compte 615 (*Office de la mobilité*) alors même que la participation aux frais de transport (615-3657-01), à verser au canton, est en augmentation sensible. En tout, le soutien aux transports publics coûtera CHF 1'874'500 aux contribuables nyonnais (contre CHF 1'730'371 en 2009).

Le compte du *Service du feu* (650) est fermé et le solde de l'impôt affecté qui le finance (650-4006-00), d'un montant de CHF 333'450, sera attribué au fonds de réserve (650-3814-00). La participation des communes du district (CHF 30.- par habitant) demeure stable (650-4525-00).

#### **4.2.6. Domaines et bâtiments (compte 3)**

En 2011, les charges du compte n°3 devraient demeurer stables par rapport au budget 2010 (+ 0,60 %) et diminuer de 1,5 % par rapport aux comptes 2009.

##### *Forêts (compte 320)*

Les charges du service sont stables. L'entretien de nos forêts coûtera CHF 105.000, soit pratiquement le même montant qu'en 2009. Il en est de même des frais de débardage, travaux confiés à des tiers.

##### *Montagne (compte 321)*

Peu de changements par rapport au budget 2010, mais une augmentation des charges par rapport à 2009, due à une augmentation des imputations internes (321-3901-00) pour frais de personnel.

##### *Bâtiments du patrimoine administratif (compte 34)*

Les charges liées aux bâtiments scolaires primaires (341) sont en diminution par rapport au budget 2010 (- 3,5 %) et aux comptes 2009 (- 0,6 %). Celles de Nyon – Rocher (342) et de Nyon – Marens (343) varient peu. Davantage de fonds seront affectés aux bâtiments administratifs (344) pour des achats de meubles, d'installations à la place du Château 10 et de la réfection de deux salles d'exposition au Musée du Léman (344-3141-11). Les charges liées aux immeubles Bel-automne et maison de Bourgogne demeurent inchangées.

Les traitements du *Service des bâtiments* (351-3011-00) sont en augmentation alors que les autres charges demeurent inchangées.

Les charges de la *Salle communale* (352) sont en diminution par rapport au budget 2010 et aux comptes 2009. Celles du centre aéré les Alleveys augmentent par rapport au budget 2010 mais sont stables par rapport aux comptes 2009.

#### **4.2.7. Instruction publique et cultes (compte 5)**

Les charges de ce poste sont en forte diminution par rapport au budget 2010 (- 59,09 %) et aux comptes 2009 (- 52,33 %).

Par rapport au budget 2010, les coûts devisés pour *l'Enseignement primaire* sont en diminution (510), ceux de *l'Enseignement secondaire* (525 et 526) également. Ils augmentent par contre par rapport aux comptes 2009.

Les frais de *l'Enseignement spécialisé* (compte 53), qui échappaient jusqu'ici à l'emprise de la commune, sont repris dans leur intégralité par le canton (nouvelle péréquation) et soulagent notre budget de près de 3 millions de francs.

#### **4.2.8. Services Industriels (compte 8)**

En raison du fait que les Services Industriels (S.I.) sont un centre de profit de la commune nous mentionnons dans les explications ci-après également les revenus des différentes activités. Les S.I. budgétisent pour 2011 des charges de CHF 46'205'860, soit + 3,45 % par rapport au budget 2010 et + 3,26 % par rapport aux comptes 2009, ainsi que des revenus de CHF 48'707'800 (CHF46'682'132 au budget 2010 et CHF 48'699'774 aux comptes 2009). Le solde positif budgétisé pour 2011 s'élève donc à CHF 2'501'940, contre CHF 2'017'804 au budget 2010 et CHF 3'950'905 aux comptes 2009.

Les charges du *Service administratif* (800) demeurent stables par rapport au budget 2009 et aux comptes 2009. Les imputations internes (les S.I. payent, selon une clé de répartition approuvée par la Municipalité, les prestations que lui fournissent les différents services de la commune (compte 800-3909-00ss) ont été révisées suite à de nouvelles clés de répartition. Les charges du service sont ensuite répercutées sur les activités (services) qui produisent des revenus (eau, gaz, électricité).

Le *Service des eaux* (compte 31) est un compte fermé, le résultat – en général positif – étant affecté au fonds de réserve ad hoc. Les charges sont en diminution, notamment en raison de la suppression de la taxe financière (CHF 603'000) versée jusqu'ici à la SAPAN, dont les installations sont désormais totalement amorties. En 2011 il est prévu d'alimenter le fonds de réserve par la différence entre les produits et les coûts, soit CHF 495'000 (810-3813-00). On rappelle qu'aucun versement n'avait été prévu au budget 2010. Les S.I. prévoient une augmentation de la consommation de 2 % en 2011, due essentiellement à la hausse du nombre d'habitants.

En 2011, le service prévoit des investissements de CHF 1'739'000, montant dont on soustrait les participations se chiffrant à CHF 530'000 (cf. p. 72 du budget). D'autres investissements, se chiffrant à plus de CHF 10 millions, devraient être effectués dans les années à venir.

Le *Service électrique* (82) budgétise un solde positif de CHF 1'123'900, en augmentation de 15,9 % par rapport au budget 2010 et en baisse de 17,0 % par rapport aux comptes 2009. Dans le but de fidéliser la clientèle, dont une partie est encouragée par la loi à chercher les offres les plus avantageuses disponibles sur le marché, les S.I. vont augmenter leurs efforts de promotion (820-3171-00). Les revenus du service résultent des imputations internes, notamment pour les frais d'exploitation du réseau (820-4901-00).

Le *Réseau de distribution* (821) est un compte fermé auquel on impute le timbre d'acheminement en amont (821-3123-00) et les frais d'exploitation du réseau (821-3901-00). Les charges sont ensuite répercutées sur le consommateur final (821-4351-00).

Les *Activités commerciales* (822) regroupent la vente d'électricité aux consommateurs, dont le solde net se retrouve dans le compte du Service électrique. Les achats d'électricité devraient augmenter de 7,4 % et les ventes de 8,5 % par rapport au budget 2010, hausses qui s'expliquent par une augmentation du prix et des quantités d'électricité, tant à l'achat qu'à la vente.

L'*Eclairage public* (823) est également un compte fermé. Ses charges sont supportées par les taxes d'éclairage public (823-4342-00).

Le système de ventilation relativement compliqué des différentes activités liées à l'électricité est dû à la nouvelle législation régissant la distribution d'électricité. Elle a obligé les S.I. à délier l'achat et la vente d'électricité, ce qui a pour conséquence de disséminer les recettes sous la forme de diverses taxes. De ce fait, l'existence des comptes 820, 821, 822 et 823 est voulue par la loi. En libéralisant le marché, les autorités ont imposé aux producteurs, transporteurs, intermédiaires et distributeurs une quantité de prescriptions rappelant étrangement les caractéristiques d'une économie dirigée. Le jeu de ces imputations permet à ces-derniers d'obtenir des revenus déguisés.

En 2011, le Service de l'électricité prévoit des investissements de CHF 2'622'000, montant dont il y a lieu de soustraire les participations totalisant CHF 300'000, soit un solde net de CHF 2'322'000 (cf. page 73 du budget).

Le *Service du gaz* (83) génère des revenus pour la commune qui seront en hausse de 31,5 % par rapport au budget 2010, mais en diminution de 46,9 % par rapport aux comptes 2009. Dans le domaine du gaz, la Municipalité dispose d'une marge de manœuvre qu'elle n'a pas dans celui de l'électricité. Elle peut donc augmenter ou diminuer le prix au consommateur sans interférence d'une quelconque autorité de surveillance.

Les investissements nets du service pour 2011 sont devisés à CHF 1'122'000 après déduction des participations pour CHF 50'000 (cf. page 74 du budget).

## **5. Examen des revenus**

L'examen des revenus (page 8 du budget) concerne les revenus autres que ceux générés par les Services Industriels. Ils ont trait essentiellement aux rentrées fiscales.

**Le budget prévoit des revenus pratiquement identiques à ceux des comptes 2009 et en augmentation de près de CHF 10 millions par rapport au budget 2010.** Tant que nous n'avons pas vu les comptes 2010, il est toutefois difficile d'estimer le degré de précision des rentrées prévues pour 2011, même si les estimations semblent plus fiables que par le passé. L'environnement conjoncturel continue à être incertain et doit évidemment inciter à la plus grande prudence. A cela s'ajoute le fait que les rentrées fiscales seront affectées par la baisse du taux d'imposition, conformément aux arrangements conclus avec le canton. Avec moins de revenus nous aurons à maîtriser un endettement qui va en augmentant !

La baisse des *recettes fiscales* (40) est estimée à CHF 3'493'615 par rapport à 2009 et à CHF 1'116'000 par rapport au budget 2010. Les revenus au titre de la péréquation directe (45) sont par contre en forte augmentation (+ 46,94 %) par rapport au budget 2010 et par rapport aux comptes 2009 (+ 84,24 %). Les taxes, émoluments et ventes de prestations (43) augmentent de CHF 3'587'150 par rapport au budget 2010, essentiellement en raison de l'augmentation des taxes de raccordement (434) et des ventes et prestations de services (435). Les revenus du patrimoine financier (42) sont en légère augmentation par rapport au budget 2010 (+ 3,93 %) et aux comptes 2009 (+ 6,09 %), notamment en raison des revenus des immeubles du patrimoine administratif (427).

Abstraction faite des imputations internes, qui n'impliquent pas de mouvements de fonds, la diminution des recettes au budget est de CHF 970'180 par rapport aux comptes 2009.

## **6. Remarques et propositions**

Depuis plusieurs années la COFIN s'engage pour davantage de transparence au niveau des comptes de la ville. Elle a exprimé une série de vœux allant dans ce sens et ces derniers ont pour la plupart été suivis d'effets (présentation, fonds de réserve). Chaque réunion de la COFIN donne lieu à des discussions dans le but de faciliter la lecture des budgets et comptes et par voie de conséquence les examens à effectuer. C'est ce qui nous amène à énoncer ci-après quelques propositions allant dans ce sens.

Lorsque la commune établit son budget, les seuls chiffres fiables dont elle dispose sont ceux concernant l'année écoulée et non l'année en cours. C'est ainsi que le budget 2011 retient comme références le budget 2010 et les comptes 2009. Lors de son établissement la commune ne dispose que de comptes intermédiaires qui fournissent seulement des indications concernant l'exercice en cours. La COFIN se demande s'il ne serait pas possible d'intégrer dans la présentation du budget des comptes intermédiaires, p.ex. au 30 juin. Une telle approche permettrait à la COFIN de mieux évaluer les estimations budgétaires présentées par nos autorités.

L'examen du budget concernant les Services Industriels donne en général lieu à des discussions animées concernant les relations entre les S.I. et TRN S.A. La COFIN se demande si le moment n'est pas venu de désenchevêtrer les comptes de TRN S.A et de les publier dans le rapport de gestion de la ville.

## **7. Conclusions**

Après le budget calamiteux de 2010, défendu avec fermeté par la Municipalité, c'est avec une certaine appréhension que la COFIN attendait la présentation du budget 2011. C'est avec soulagement qu'elle a pris connaissance de ce dernier. Elle a en effet pu constater une amélioration sensible de la situation financière de la ville sans que les prestations à la population aient à en pâtir. Le déficit du budget que le Conseil est appelé à approuver est le plus bas depuis 7 ans et il s'approche de l'équilibre.

Il y a quelque temps encore on pensait que la commune aurait grand-peine à surmonter les difficultés auxquelles elle devait faire face. Entretemps, elle a pris le taureau par les cornes et mis en place diverses mesures d'économie et décidé de hausses de taxes qui déploient progressivement leurs effets. Les charges sont aujourd'hui mieux maîtrisées et elles progressent moins rapidement que les revenus.

Il faut évidemment relever que le budget 2011 aurait eu une autre allure s'il n'avait bénéficié d'un coup de pouce de part de la nouvelle péréquation. En effet, la répartition des tâches entre canton et communes, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, se répercute favorablement sur les finances de la ville puisque, par rapport aux comptes 2009, Nyon escompte des économies considérables au niveau de la facture sociale et du fonds de péréquation directe. A la veille de Noël on pourrait presque parler de cadeau, voire de miracle, mais rien n'est gratuit dans le monde

des finances et l'avantage que la ville retire de la nouvelle répartition des charges a son prix : nous cédon en effet 6 points d'impôt au canton.

Il s'ensuit malgré tout une situation financière améliorée pour la commune, mais les années d'abondance se feront encore attendre. Il faut en effet tenir compte du fait qu'à l'avenir, sur 1 franc payé par les Nyonnais au titre d'impôts, seuls 26,5 centimes reviendront à la ville, la différence allant au canton. Les rentrées dont nous allons disposer devront permettre de rembourser tôt ou tard nos dettes qui augmentent dangereusement (selon le préavis, elles devraient passer de CHF 141 millions à fin 2010 à CHF 168 millions à fin 2011). Si le rétablissement de la marge d'autofinancement budgétisée devait se confirmer, le recours à l'emprunt pourra certes se faire de manière plus sporadique, mais les besoins en investissements sont tels que l'endettement ira en augmentant, à moins que le Conseil et la Municipalité n'en décident autrement. Dans ce contexte, la fixation d'un plafond d'endettement tel qu'autorisé par le Conseil peut tout au plus représenter une limite à ne pas dépasser, mais non pas une invitation à emprunter. Un spécialiste des finances publiques s'est d'ailleurs récemment prononcé sur le sujet en précisant que pour une collectivité publique la situation devenait inquiétante lorsque la dette nette était supérieure au budget annuel. Il se pourrait que d'ici la fin de l'année prochaine nous nous approchions dangereusement de cette limite.

La prudence reste donc de mise et il sied à la COFIN de rappeler à la Municipalité un des vœux qu'elle a émis dans de son rapport concernant le budget 2010. Nous citons :

« Dès que les comptes 2009 auront été bouclés, nous prions la Municipalité d'informer le Conseil des dispositions prises ou à prendre afin de rétablir l'équilibre budgétaire pour 2012 et une marge d'autofinancement suffisante de manière à mettre un frein à la spirale d'endettement. »

Ce rappel ne nous fait pas changer d'avis concernant le budget 2011. Celui-ci est bien préparé, la maîtrise des dépenses s'affirme progressivement, la marge d'autofinancement semble se rétablir graduellement et, si la conjoncture le permet, les comptes 2011 devraient flirter avec l'équilibre.

Au vu de ce qui précède, la COFIN vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis n° 186 concernant le budget 2011

Où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville pour l'année 2011 dont les totaux se présentent comme :

Charges : CHF 166'714'370.-

Revenus : CHF 165'690'680.-

**Excédent des charges : CHF 1'023'690.-**

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services Industriels pour l'année 2011, soit :

Service des eaux CHF 1'739'000.-

Service de l'électricité  
et de l'éclairage public CHF 2'622'000.-

Service du gaz CHF 1'172'000.-

**Total des extensions CHF 5'533'000.-**

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Les dépenses effectives ne devront pas excéder CHF 2,5 millions après déduction des recettes.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du budget 2011 et des prévisions d'investissements pour les années 2012-2014.

Nyon, le 2 décembre 2010

Bischofberger Jean  
Carrard Raymond  
Chanson Madeleine  
De Garrini Luciano  
Ethenoz-Damond Gabrielle  
Girard Pierre  
Jenefsky Robert  
Gay Maurice  
Mora Braulio  
Perret Philippe-Jean  
Pittet Jacques  
Pühr Christian (Président rapporteur)